

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
JEUDI 14 JANVIER 2010**

Membres en exercice :	L'an deux mille dix, le quatorze janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Portets, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme THERON, Maire.
19	Date de la convocation : <b>08 janvier 2010.</b>
Membres présents :	<b>Présents :</b> THERON Marie-France, PEREZ Jean-Claude, BLANCHARD Corine, COURTIN Noël, Adjoints, CAZIMAJOU Didier, VILLECHANOUX Georges, COUSSEAU Michel, RENAUD Thierry, GIFFARD Ghislaine, MORTIER Pascal, VACHER Jean-Claude, CAZIMAJOU Christiane, Conseillers Municipaux.
12	<b>Absents avec délégation :</b> MARQUETON Claudie (pouvoir à PEREZ Jean-Claude) DESVAUX Patrick (pouvoir à CAZIMAJOU Didier), JACQUE Fanny (pouvoir à THERON Marie-France).
Suffrages exprimés :	<b>Absent excusé :</b> Néant.
15	<b>Absents :</b> HAVERLAN Dominique, ROUZEROL Valérie. BAYLE Stéphanie, ENGEL Stéphanie, <b>Secrétaire de séance :</b> GIFFARD Ghislaine.

**PREAMBULE**

Madame THERON, Maire de PORTETS, ouvre la séance à 20H30.

Elle propose à l'assemblée d'observer une minute de silence en mémoire des victimes du tremblement de terre à HAITI.

Elle donne lecture du compte rendu du Conseil municipal du jeudi 17 décembre 2009. Madame GIFFARD, Conseillère municipale, précise que la municipalité a offert un jouet commun pour toutes les classes maternelles.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

**DELIBERATIONS**

**PLACEMENT SUR COMPTE A TERME**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la cession des terrains communaux cadastrés n°1147, 1150 et 1152, section A, soit 9.603 m<sup>2</sup>, à MM. DEL RIO Lucien, GILLOT Jean-Pierre et DUBES Vincent pour la réalisation des « AUTOMNALES » a été effectuée moyennant la somme de 450.000,00 €.

Elle indique que les communes n'ont pas le droit de faire des placements d'argent sauf dans le cas précis de dons ou d'entrée de fonds importants.

Après avis de Monsieur le Trésorier de PODENSAC, sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de placer ces fonds sur des comptes à terme, soit :

- 250.000,00 € placés 12 mois soit jusqu'en janvier 2011 – intérêts : 1.825,00 € ;
- 50.000,00 € placés 11 mois soit jusqu'en décembre 2010 – intérêts : 335,00 € ;
- 100.000,00 € placés 10 mois soit jusqu'en novembre 2010 – intérêts : 630,00 € ;
- 50.000,00 € placés 9 mois soit jusqu'en octobre 2010 – intérêts : 295,00 €.

L'ensemble de ces placements, selon les durées indiquées ci-dessus, pourrait donc produire des intérêts estimés à 3.085,00 €

Madame le Maire est autorisée à signer toutes pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

**CONTRAT DE VERIFICATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES, DES  
INSTALLATIONS DE GAZ ET DES SYSTEMES DE DESENFUMAGE ET DE  
SECOURS DE L'ESPACE CULTUREL LA FORGE ET DU BOULODROME.  
CONTRAT DE VERIFICATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS.**

A la demande de Madame THERON, Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide le report de cette délibération.

**AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC AUTOUR DU CHERET AUX ABORDS DU MULTI ACCUEIL DE PORTETS – ANNULATION DE L'AVENANT N°1 AVEC LA SOCIETE S.T.R.**

Dans le cadre de l'aménagement de l'espace public autour du Chéret, le Conseil municipal, dans sa réunion du 03 décembre 2009 avait approuvé un avenant de travaux complémentaires. En fin de compte, d'autres solutions techniques ont été trouvées permettant d'intégrer ces travaux dans le marché de base. En conséquence, le Conseil municipal, à l'unanimité, annule l'avenant au marché de travaux avec la Société S.T.R., approuvé le 03 décembre 2009 par le Conseil municipal ; le montant du marché reste donc fixé à 76.211,32 € HT soit 91.148,74 € TTC.

**INSTALLATION DU PARC INFORMATIQUE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION.**

M. MORTIER, Conseiller municipal, fait une présentation avec projection à l'écran, des différentes solutions techniques et financières qu'il a collectées en vue de la mise en œuvre du projet d'installation du parc informatique de l'école élémentaire. Le Conseil municipal, à l'unanimité, sollicite l'aide financière de l'Etat, du Conseil général de la Gironde et de toute autre collectivité pouvant répondre à cette aide et adopte le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses			Recettes		
220-2183	Matériel informatique HT	15.618,00 €	220-B21	Subvention de l'Etat (30%)	4.685,40 €
			220-1341	Subvention DGE – Etat (35%)	5.466,30 €
			220-1323	Subvention Conseil général (30%)	4.685,40 €
	T.V.A. 19,60 %	3.061,13 €		Autofinancement	780,90 €
				TVA	3.061,13 €
	<b>TOTAL TTC</b>	<b>18.679,13 €</b>		<b>TOTAL TTC</b>	<b>18.679,13 €</b>

**ACQUISITION DE JEUX D'EXTERIEUR POUR L'ECOLE MATERNELLE : DEMANDE DE SUBVENTION.**

Mme le Maire rappelle au Conseil municipal que, par délibération du 17 novembre 2009, il avait sollicité des aides financières de l'Etat et du Conseil général pour le projet d'installation de jeux d'extérieur à l'école maternelle. Mme le Maire indique qu'elle a contacté la Caisse d'Allocations Familiales et que celle-ci pourrait aider ce projet compte tenu que les jeux seraient accessibles aux enfants fréquentant le périscolaire maternel les jours de classe et l'accueil de loisirs sans hébergement maternel le mercredi et les vacances scolaires. Le Conseil municipal, sollicite, à l'unanimité, l'aide financière de l'Etat, du Conseil général de la Gironde, de la CAF et de toute autre collectivité pouvant répondre à cette aide et adopte le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses			Recettes		
219 - 2188	Jeux extérieurs HT	20.710,07 €	219 - 1321	Subvention de l'Etat	5.000,00 €
			219 - 1323	Subvention Conseil général (30%)	6.213,02 €
			219 - 1328	Subvention CAF (25%)	5.177,52 €
	T.V.A. 19,60 %	4.059,17 €		Autofinancement	4.319,53 €
				TVA	4.059,17 €
	<b>TOTAL TTC</b>	<b>24.769,24 €</b>		<b>TOTAL TTC</b>	<b>24.769,24 €</b>

## QUESTIONS DIVERSES

► Madame THERON, Maire de PORTETS, donne lecture des voeux reçus en mairie.

► Elle fait part du recensement de la population effectué par l'INSEE et qui indique qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2010, la commune de PORTETS compte 2.222 habitants.

► Monsieur COURTIN, 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, présente le compte rendu de l'Assemblée générale du tennis qui s'est tenu le 04 décembre 2009 et au cours de laquelle, un nouveau bureau a été élu :

Eric LEFEBVRE : Président	Jean-Marc CANTIRAN : Trésorier
Patrick GUENA : Secrétaire	Thierry LABUZAN : Trésorier adjoint
Catherine COULBAULT : Secrétaire adjointe	Bernard POULOU : Responsable Commissions

► Madame THERON, Maire de PORTETS, fait part du jugement rendu par le Tribunal administratif de BORDEAUX le 19 novembre 2009 dans l'affaire opposant la Commune à M. Thierry LURTON. La requête de Monsieur LURTON est rejetée ; par contre, les parcelles au lieudit « Labore » C14, C15, C16 doivent être zonées en terrains non constructibles. Mme THERON informe qu'il n'y a pas lieu de prendre une délibération. Elle en informe, par lettre recommandée, la Sous-préfecture de LANGON et la D.D.E. – service urbanisme de LANGON.

► Madame THERON invite les Adjointes et Conseillers municipaux qui le peuvent à assister à la réunion organisée conjointement par l'Etat (Préfecture de la Gironde), le Conseil général de la Gironde et l'Association des Maires de Gironde à l'Espace culturel La Forge le mardi 19 janvier 2010 de 8H45 à 12H30 sur le thème « *cohérence territoriale des espaces girondins – vers des projets locaux durables* ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21H40.